

## Compte rendu du Comité Syndical du 22 juin 2009 à la salle des fêtes de Saint-Désir.

Date de convocation : 10/06/2009

Date d'affichage : 01/07/2009

Date de séance : 22/06/2009

Nombre de membres afférents au Comité : 44

Ayant pris part au vote : 28

Procurations : 3

L'an deux mil neuf, le vingt-deux juin à dix-huit heures trente, le Comité syndical du syndicat mixte du bassin versant de la Touques, s'est réuni à la salle des fêtes de St Désir, sur la convocation de son Président, Monsieur Serge SAINT. Le quorum a été atteint (présents : 25 ; absents : 19), conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : Messieurs Laurent PICQUE, Alain MIGNOT, Gilbert GODEREAUX, Philippe HIEAUX, Gilbert GRIEU, Jean-Claude POIRIER et Bernard LEGERRIEZ, Philippe AUGIER, représenté par M. Christian GILABERT, Jean-Pierre CAPTON, Xavier DUPREZ, Guillaume CAPARD, Michel LEBEY, Jacques FERREY, Serge SAINT, Michel PAIN, Roger LEPAGE, représenté par M. Marc AUNAY, Bernard CHAMPION, Raymond GERET, Alain COSTE, Gérard PAUGE, Guy WILLOT, Dominique LAIGRE, Jacques DUCLOS, Mesdames Françoise DEREUDER, Brigitte HAMELIN, Marie-Paul DANGY-CAYE, Françoise DENIS.

**Absents** : Messieurs Jean-Claude GRAVEZ, Georges PIEL, Michel EGAUT, Gérard BEAUDOIN, Philippe BAEYAERT, François PEDRONO, Gérard VAUCLIN, Bruno VAY, Michel CHEVALIER, Hubert COURSEAUX, David POTTIER, Yohann PROFICHET, Philippe LEDRU, Madame Colette NOUVEL-ROUSSELOT.

**Absents excusés** : Messieurs Jean-Louis SENEZE, Pierre CARREL, Alain DUTOT, Christophe BIGNON, Madame Régine CURZYDLO.

M. Jean-Louis SENEZE a donné pouvoir à M. SAINT.

M. Pierre CARREL a donné pouvoir à M. HIEAUX.

Mme Régine CURZYDLO a donné pouvoir à M. GODEREAUX.

Mlle DECLEVE, M. CHAMBOEUF, M. CHEVALIER, M. CORDOUCEN étaient également présents à la réunion.

Mlle DECLEVE est nommée secrétaire de séance.

Le Président, M. SAINT, débute le Comité Syndical en rappelant que l'ordre du jour est assez conséquent, ce qui est justifiable puisqu'il n'y a que 3 ou 4 Comités Syndicaux par an. Les réunions du Bureau quant à elles se font tous les mois.

Il se satisfait que l'équipe soit enfin au complet et ce, depuis début mai 2009, avec l'arrivée d'un nouveau technicien rivière. En effet, par rapport à ce qui avait été dit au dernier Comité du 16 février, M. Christian GRAULE n'a pas voulu prendre ses fonctions au sein du Syndicat, avec comme raison principale les différences entre la structure associative, où il a exercé ses fonctions de garde rivière (PARAGES), et le Syndicat.

Un recrutement a donc été réalisé rapidement pour compléter l'équipe et poursuivre les actions

[www.smbvt.fr](http://www.smbvt.fr)

engagées. M. SAINT rappelle que l'équipe se penche sur les programmes pluriannuels de restauration et d'entretien, notamment sur Blangy Pont L'Evêque, la Paquine et la Courtonne, le programme pluriannuel d'entretien Intra-muros Villes sur Lisieux, Pont L'Evêque et Deauville/Trouville. L'équipe répond également à d'autres problématiques, qui n'entrent pas forcément dans le cadre des compétences du Syndicat. En effet, le cas du Ruisseau des Ouvres à Deauville est une thématique assez compliquée, pour laquelle l'équipe n'a pas les compétences techniques (hydraulique). Néanmoins, elle cherche toujours toute solution au problème et est un relais essentiel, en particulier sur le plan des informations ou des conseils.

Après cette introduction, M. SAINT poursuit la réunion en présentant l'ordre du jour.

### **I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 16 FEVRIER 2009 A ST DESIR.**

Le Président reprend les différents sujets qui ont été abordés lors du dernier Comité Syndical. Il s'agissait essentiellement du Budget 2008, avec approbation du compte administratif, du compte de gestion et l'affectation du résultat, ainsi que du Budget Primitif 2009, avec vote. D'autres sujets ont été abordés, notamment avec la présentation de l'avancement des programmes et du projet de programme 2009, pour lequel un document avait été distribué, ainsi que le volet « Communication » du Syndicat, où un exposé détaillé a été effectué. Il ajoute qu'un point technique « Ripisylves » avait été effectué. Faute de temps, un point technique n'a pu être mis à l'ordre du jour de ce Comité.

Il demande si les membres du Comité ont des remarques sur ce compte-rendu. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

### **II) EMBAUCHE DU TECHNICIEN DE RIVIERE, M. CHAMBOEUF**

M. SAINT présente l'équipe au complet et souligne l'arrivée de M. CHAMBOEUF. Son embauche est effective depuis le 4 mai 2009 et a été précédée par la sélection de candidats, parmi 70 candidatures par un jury, constitué du Président, des Vice-présidents, de la CATER, de l'Agence de l'eau et de Mlle DECLEVE. Il insiste sur le fait que M. CHAMBOEUF a été embauché en un temps record puisqu'il a eu moins d'une semaine pour trouver un logement sur Lisieux, alors qu'il est originaire de Dordogne. Il s'en félicite donc, puisque cela démontre une volonté de travail et une grande motivation. Il laisse ensuite la parole à M. CHAMBOEUF.

M. CHAMBOEUF précise en premier lieu qu'il est arrivé au sein du syndicat le 04/05/09 pour renforcer l'équipe dans la réalisation des études diagnostics et pour les visites de terrain avec les riverains et Elus. Il est en charge de l'étude diagnostic de la Paquine mais il est, pour le moment, allé sur le terrain avec M. CORDOEN, stagiaire, pour la réalisation de l'étude diagnostic du Bassin versant de la Courtonne.

Il décrit ses origines, son parcours professionnel et ses formations (BEP travaux forestiers, BTA gestion de la faune sauvage aquatique, BTS gestion des espaces naturels, Formation gestion et entretien des cours d'eau).

**III) DEMISSION DE M. MARESCOT, MEMBRE DU BUREAU ET ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

**IV) DEMISSION DE M. COURSEAUX, MEMBRE DU BUREAU ET ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

M. SAINT reprend donc la parole pour exposer les démissions de certains membres du Bureau. Il rappelle que les membres du Bureau sont les représentants des Communautés de communes et des Communes :

Lisieux Pays d'Auge	4 représentants
Blangy Pont L'Eveque Intercom	2 représentants
Cœur Côte Fleurie	2 représentants
Moyaux Portes du Pays d'Auge	1 représentant
Pays de l'Orbiquet	1 représentant
Communes du Calvados (Pays de Livarot)	1 représentant
Communes de l'Orne (Pays de Camembert)	1 représentant

M. SAINT présente ensuite les candidatures pour les deux postes vacants.

Pour la Communauté de communes de Blangy Pont L'Evêque, M. POTTIER a présenté sa candidature pour le remplacement de M. COURSEAUX, très pris par ses fonctions, et est pressenti pour une place au Bureau, puisqu'il a participé grandement à la création du Syndicat.

Pour la Communauté de communes de Cœur Côte Fleurie, M. PEDRONO a présenté sa candidature pour le remplacement de M. MARESCOT. M. GILABERT prend la parole pour indiquer que M. MARESCOT, étant maire de la Commune de Villerville, c'est-à-dire en limite de bassin versant, il lui paraissait plus logique qu'un maire d'une commune plus au cœur du territoire soit présent au Bureau. M. PEDRONO a donc été pressenti. Cela s'avère être un très bon choix puisque Mlle DECLEVE et M. CHEVALIER ont déjà effectué une visite de terrain avec lui en début d'année.

M. SAINT demande si les membres du Comité ont des remarques sur le projet de délibération, fournie avec la convocation. M. POTTIER et M. PEDRONO sont élus à l'unanimité, en tant que membres du Bureau pour remplacement, respectivement, de M. COURSEAUX et M. MARESCOT.

**V) DECISION MODIFICATIVE (OPERATION D'ORDRE PATRIMONIALE)**

M. SAINT reprend le projet de délibération proposé. Il explique que la décision modificative concerne l'achat des deux véhicules, dont la somme a été affectée au mauvais article. Suivant le trésorier de Lisieux, la modification est la suivante :

La dépense d'investissement a été affectée à l'article 2182, Matériel de transport, alors qu'elle aurait du être affectée à l'article 21571, Matériel roulant.

## AU TITRE DE L'ARTICLE 21571 Matériel roulant - Investissement

Investissement	Imputation
2182 - Matériel de transport	(-) 25000€
21571 - Matériel roulant	(+) 25000€
Différence	0€

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

### **VI) POINT SUR LE VOLET COMMUNICATION**

Avant de laisser la parole à Mlle DECLEVE, M. SAINT intervient vis-à-vis des deux supports de communication que sont le premier bulletin d'informations et le site internet. Il rappelle que le premier bulletin, paru fin avril, a été déposé dans toutes les Mairies et Communautés de Communes par l'équipe du Syndicat. Ce premier numéro est riche en informations et il est nécessaire de le diffuser un maximum : Mlle DECLEVE redistribuera quelques exemplaires aux Mairies qui le souhaitent, un stock ayant été fait au Syndicat.

Par rapport au site internet, M. SAINT se félicite de cet outil, qui recèle de nombreuses informations et répond en grande majorité aux questions techniques et réglementaires auxquelles sont soumis les Elus, les Riverains, les partenaires... Il ajoute que toutes les suggestions sont les bienvenues. Les questions de tout ordre peuvent être envoyées via le formulaire de contact du site et elles seront traitées dans un délai de moins d'une semaine.

M. SAINT laisse la parole à Mlle DECLEVE qui présente un diaporama. Elle rappelle qu'un document a été transmis en début de séance et regroupe les informations à connaître sur les deux outils de communication que sont le bulletin et le site internet.

Elle ajoute donc que le site internet connaît de nombreux visiteurs depuis sa diffusion, environ 500 visiteurs depuis fin mars 2009. De plus, l'accès aux statistiques via le management du site permet de savoir quelles pages sont les plus visitées : pour le moment, la galerie photos rencontre un grand succès, puisqu'elle regroupe des photos de l'ensemble du Bassin Versant, des sources de la Touques dans l'Orne au marais de la Touques, en passant par les vallées des affluents. Elle indique que le site n'est pas encore complet et qu'il évolue au moins tous les mois, via la lettre d'informations, diffusée dans les actualités, qui fait un point sur les activités et programmes en cours (diffusion vers le 15 du mois). Elle ajoute qu'une nouvelle rubrique importante a été ajoutée : il s'agit des « Documents téléchargeables » dans la section « Présentation SMBVT », où l'on retrouve les compte rendus des Comités Syndicaux, les documents techniques distribués en séances, le bulletin n°1... cette rubrique est bien sûr amenée à évoluer, en fonction du temps imparti au volet « Communication » (une demi-journée à une journée par mois).

Enfin, elle indique aux Elus que l'onglet « Vous êtes... » - « Elus » vient d'être mis à jour afin de communiquer sur les aspects techniques et notamment sur les espèces végétales invasives, où un document est téléchargeable. Il regroupe, suite à une demande de M. HIEAUX à la dernière réunion de Bureau, des photos des espèces indésirables, à savoir Renouée du Japon et Balsamine de l'Himalaya. La fiche rappelle également les modes de gestion de ces plantes et les précautions à prendre.

Elle poursuit par la présentation du premier bulletin d'informations et ce, succinctement, M. SAINT l'ayant déjà largement présenté. Elle insiste sur le fait qu'il est à destination du Grand Public, des Elus,

[www.smbvt.fr](http://www.smbvt.fr)

des partenaires techniques et financiers... et qu'il est donc à diffuser très largement (désormais, il est aussi téléchargeable sur le site internet, sous le lien « Présentation SMBVT » - « Documents téléchargeables »). Ce premier numéro est un document de présentation du Syndicat mais les prochains seront plus destinés à faire le point sur les programmes en cours, avec des encarts sur les différents points abordés dans chaque Communautés de communes et Communes (4 Communes du Calvados et 4 Communes de l'Orne). Le deuxième bulletin est en cours de préparation et sera amendé par des sujets d'actualité et proposés par les membres du Bureau principalement, mais aussi par toute suggestion apportée par les Elus du territoire.

Mlle DECLEVE présente enfin la plaquette de présentation du Syndicat, dernier support de communication, qui a été évoqué lors des deux derniers Comités Syndicaux. Sous un format A4 recto/verso, son objectif est de regrouper les informations générales sur le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques :

- Recto : présentation de l'équipe, du Bureau, coordonnées,
- Verso : présentation des missions et du territoire avec une carte, représentant le Syndicat.

Vis-à-vis de la carte, et après réflexion des membres du Bureau lors de la dernière réunion du 11 juin, il a été évoqué le fait qu'elle présentera le territoire actuel, mais également les territoires en cours d'adhésion et sur lesquels des adhésions ont été proposées. En effet, des dossiers ont été envoyés à l'ensemble des Communautés de Communes et, à défaut, aux Communes présentes sur le Bassin Versant. M. SAINT prend la parole pour indiquer que le point adhésion sera évoqué plus tard dans la réunion.

Vis-à-vis de la plaquette, notamment la carte, il paraîtrait normal de faire apparaître l'ensemble des territoires concernés. Aussi, et vu que les adhésions peuvent évoluer, une première plaquette pourrait être éditée et serait rééditée lorsque des adhésions deviennent officielles.

Pour conclure sur le Volet Communication, Mlle DECLEVE présente un point « Divers » qui rassemble les autres actions de communication de l'équipe, à savoir :

- la création, la distribution et la mise en ligne de fiches techniques,
- la participation à des forums, notamment le Pôle Emploi à Lisieux,
- l'animation de sorties scolaires, qui devraient reprendre en début d'année prochaine,
- la préparation des prochaines réunions publiques, hors enquête publique, pour présenter les programmes de travaux aux riverains.

## **VII) INTRAMUROS VILLES**

Avant tout, M. SAINT rappelle que des documents complets sur les programmes ont été distribués, notamment pour le programme d'entretien Intra-muros Villes et Blangy Pont L'Éveque. De plus, un projet de programme 2009 a été édité, fourni lors du dernier Comité également, faisant office de présentation des programmes à venir (Courtonne et Paquine notamment). Ce dernier document était toutefois évolutif.

M. SAINT indique que le programme d'entretien Intra-muros était déjà effectué par PARAGES pour la ville de Lisieux, et qu'il paraissait donc logique que le Syndicat le reprenne, en y ajoutant les autres villes concernées. Pour les programmes Restauration et Entretien, le Syndicat reprend, souvent entièrement, les études effectuées par les Communautés de communes, avant de passer par une DIG pour effectuer les travaux.

M. SAINT laisse ensuite la parole à Mlle DECLEVE, pour présenter le programme Intra-muros Villes.

[www.smbvt.fr](http://www.smbvt.fr)

Elle rappelle que les travaux effectués sont des travaux d'entretien courant (coupe des pousses d'arbres dans les murs, gestion des espèces invasives, débroussaillage, élagage...), qui sont réalisés, pour le moment, sur les parcelles communales. L'étude diagnostic sur les parcelles privées sera débutée très prochainement, après l'achat d'un canoë, indispensable pour le passage en domaine privé souvent difficilement accessible ou seulement par les jardins. Le dépôt d'une DIG complète, Domaines Public et Privé sera déposé avant la fin de l'année pour régulariser la situation vis-à-vis de la DDEA.

Pour en revenir au programme, celui-ci concerne les villes de Lisieux, Pont L'Evêque et Deauville/Trouville. La ville de Gacé ne fera pas pour l'instant l'objet de travaux, l'adhésion de la Communauté de communes n'étant pas encore officielle. Mlle DECLEVE rappelle qu'un appel d'offres a été lancé en mars pendant une durée d'un mois pour rechercher un ou plusieurs prestataires. Ce marché est un marché public à bons de commande, le volume des travaux étant variable, puisqu'il est fonction du nombre d'arbres à abattre, du linéaire à débroussailler... Aussi, les offres de prix proposés par les prestataires ont été effectuées sur la base des volumes de travaux prévus par le Syndicat, lors de la réalisation de l'étude diagnostic. Par ailleurs, le marché public est séparé en trois lots, un pour chaque ville. Trois candidats ont présentés des dossiers complets.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie les 23 avril et 12 mai dernier pour choisir le ou les prestataires. L'association BAC Environnement a été choisie pour les travaux de Lisieux et l'association ASTA a été retenue pour les travaux à Deauville/Trouville et Pont l'Evêque. M. SAINT explique que l'ASTA et BAC Environnement ont présenté des dossiers très complets et que ces deux prestataires sont des associations de réinsertion professionnelle. L'entreprise DELAMARE ENVIRONNEMENT avait également répondu mais leur dossier technique était léger et leur offre de prix plus élevée par rapport aux autres candidats.

Les prix proposés par les prestataires sont les suivants :

	LISIEUX	PONT L'EVÊQUE	DEAUVILLE/TROUVILLE	TOTAL
PRESTATAIRE	BAC ENVIRONNEMENT	ASTA	ASTA	
Coût total 2008	12 500 €	-	-	12 500€
Coût total 2009	13 536 €	2 915 €	9 000 €	25 451€
Coût total 2010	12 672 €	2 345 €	9 000 €	22 017 €
Coût total 2011	-	2 345 €	9 000 €	11 345 €
<b>Coût total Programme</b>	<b>38 708 €</b>	<b>7 605 €</b>	<b>27 000 €</b>	<b>73 313 €</b>

Pour rappel, ces offres sont basées sur les estimatifs des volumes de travaux indiqués par les relevés de terrain effectués par le Syndicat. Pour la ville de Lisieux, Mlle DECLEVE indique que, comme les travaux ont débuté en 2008, et que le programme est prévu sur 3 ans, un deuxième programme Intra-muros sera lancé en 2011 pour la ville de Lisieux. Mlle DECLEVE explicite les coûts indiqués dans le projet de délibération distribuée :

	LISIEUX	PONT L'EVÊQUE	DEAUVILLE/TROUVILLE	TOTAL
Entretien léger du lit et des berges	13 136 €	2 915 €	0 €	16 051 €
Interventions ponctuelles spécifiques	400 €	0 €	9 000 €	9 400 €
<b>Coût total</b>	<b>13 536 €</b>	<b>2 915 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>25 451€</b>

Elle indique que pour les villes de Lisieux et Pont L'Évêque, les travaux d'entretien consisteront surtout à l'entretien de la végétation du lit et des berges (végétation invasive, débroussaillage, élagage, abattage d'arbres...) tandis que pour les villes de Deauville/Trouville, les travaux consisteront en l'enlèvement de déchets de type caddies, vélos...

Au final, le budget prévisionnel sur l'année 2009, voté lors du dernier Comité Syndical pour un montant de principe de 32 357€ est inférieur puisqu'il est de 25 451€. M. SAINT insiste également sur le fait que le budget doit être voté pour 3 ans, même si une décision modificative doit être apportée par la suite.

Mlle DECLEVE rappelle ensuite les subventions accordées par l'Agence de l'eau et le Conseil Général du Calvados :

FINANCEURS	% D' AIDE	MONTANT D' AIDE 2009	MONTANT D' AIDE 2010	MONTANT D' AIDE 2011
Agence de l'Eau Seine Normandie	40 %	10 180	8 807	4 538
Conseil Général du Calvados	30 %	7 635.5	6 605	3 403.5
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques (autofinancement)	30 %	7 635.5	6 605	3 403.5
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>25 451 €</b>	<b>22 017 €</b>	<b>11 345 €</b>

La délibération complète proposée concernant notamment :

- le choix de la Commission d'Appel d'offres, pour BAC Environnement sur Lisieux et ASTA pour les villes de Pont L'Évêque et Deauville/Trouville,
- le principe du budget sur 3 ans de 73 313€, dont 25 451€ pour l'année 2009,
- les demandes de subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Général du Calvados,

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### VIII) PROGRAMME BLANGY PONT L'ÉVÊQUE

Mlle DECLEVE rappelle que le programme Blangy Pont L'Évêque concerne les cours d'eau Touques et Calonne. Il concerne des travaux de restauration et d'entretien ((le détail de ces travaux a été explicité précédemment, site internet : [www.smbvt.fr](http://www.smbvt.fr) - rubrique « Programme d'actions ») sur les cours principaux uniquement, même si, dans certains cas, il apparaissait logique de prendre en compte des petits affluents.

Elle explique qu'il faut distinguer le Domaine Public Fluvial de la Touques (DPF Touques) du Domaine Privé Touques et Calonne. Pour plus de logique et de cohérence, un premier dossier de DIG a été déposé à la DDEA. Cette DIG est relative à la première tranche de travaux en Touques DPF, qui concerne 12 communes, situées sur le DPF, du Breuil en Auge à Bonneville sur Touques. La deuxième tranche concerne la Touques en Domaine Privé de Coquainvilliers au Breuil en Auge et la troisième tranche, la Calonne. Ces deux dernières tranches feront l'objet d'une deuxième DIG déposée plus tard (septembre-octobre). Il a été décidé que la DIG serait réalisée en deux étapes pour accélérer le processus avec pour objectif le début des travaux sur le DPF avant fin 2009 (automne 2009). Par ailleurs, l'étude diagnostic en Domaine Privé et Calonne n'était pas terminée. Enfin, la procédure en DPF était plus simple puisque dès réception de l'arrêté d'autorisation, les travaux pourront débuter, le propriétaire étant l'Etat. Cela ne dispense pas néanmoins de contacter les riverains.

Mlle DECLEVE poursuit en indiquant que le dossier de Déclaration d'Intérêt Général, Touques DPF, a été déposé à la DDEA du Calvados le 20 mai 2009, après une présentation préalable pour avis, et ce, pour gagner du temps au cas, où il y aurait des modifications à y apporter. Une enquête publique se déroulera du 13 au 26 juillet, avec siège du commissaire enquêteur pendant  $\frac{1}{2}$  journée dans les mairies de Pont L'Evêque, Bonneville sur Touques et le Breuil en Auge, afin d'assurer un équilibre géographique, par rapport au projet présenté. D'après M. LANGIN, qui instruit les dossiers de DIG à la DDEA du Calvados, le dossier devrait être validé en septembre 2009.

Mlle DECLEVE laisse ensuite la parole à M. CHEVALIER qui explicite le Domaine Privé. Mlle DECLEVE rappelle qu'un document de synthèse a été distribué en début de séance pour détailler les travaux effectués sur la Calonne. Pour le moment, l'étude diagnostic et la cartographie sont terminées. Les prises de rendez-vous avec les Communes et les propriétaires riverains vont être établies pour tout ce qui concerne les mises en place d'aménagements, types abreuvoirs, pompes de prairie et clôtures.

Il commente ensuite le tableau des coûts suivant hors taxes :

TYPES DE TRAVAUX	TOUQUES PRIVÉ	TOUQUES DPF	CALONNE	TOTAL
Gestion de la végétation des berges	7 870,00 €	80 290,00 €	100 024,00 €	188 184,00 €
Gestion de la végétation du lit mineur	- €	- €	4 100,00 €	4 100,00 €
Enlèvement des encombres perturbateurs	210,00 €	2 430,00 €	3 225,00 €	5 865,00 €
Démantèlement d'ouvrage	- €	- €	100,00 €	100,00 €
Gestion de la divagation du bétail	6 845,00 €	29 092,00 €	90 749,00 €	126 686,00 €
Protection de berge	- €	70 000,00 €	- €	70 000,00 €
Plantation	- €	3500,00 €	- €	3500,00 €
<b>TOTAL Hors Taxes</b>	<b>14 925,00 €</b>	<b>185 312,00 €</b>	<b>198 198,00 €</b>	<b>398 435,00 €</b>

Il fait remarquer que les deux postes les plus coûteux concernent la gestion de la végétation des berges (abattage d'arbres notamment, gestion des espèces invasives) et la gestion de la divagation du bétail. Par ailleurs, une érosion va être traitée sur la Touques en DPF au niveau du lac de Pont L'Evêque car elle menace la berge de s'effondrer. Il est rappelé que les érosions de berge sont traitées lorsque les enjeux sont forts et dans le cadre de l'intérêt général.

Au final, le coût des travaux est de 398 435€ HT pour 3 ans sur les trois tranches de travaux. Comme pour le programme Intra-muros, ces prix seront révisés lorsque les offres de prix des prestataires seront réceptionnées.

Au niveau des subventions, M. CHEVALIER rappelle que l'Agence de l'eau Seine Normandie accorde 50% de financement et le Conseil Régional de Basse Normandie 30%, dans le cadre des travaux de restauration.

M. SAINT reprend la parole pour indiquer que, dans le cadre d'une DIG, une participation financière

[www.smbvt.fr](http://www.smbvt.fr)

par les propriétaires riverains est demandée. Ce sujet a fait l'objet d'un débat en Bureau et des questions ont été adressées aux partenaires techniques, CATER Basse Normandie et DDEA du Calvados. Il ajoute que parfois les négociations se font avec les locataires/exploitants des parcelles directement.

M. SAINT demande s'il y a des questions vis-à-vis du budget, sachant qu'il s'agit d'un vote de principe. Les membres du Comité Syndical votent à l'unanimité le projet de budget présenté sous la forme d'une délibération remise avec l'ordre du jour.

## IX) RUISSEAU DES OUVRES À DEAUVILLE

M. SAINT laisse la parole à M. CHEVALIER pour qu'il expose la problématique du ruisseau des Ouvres. Il rappelle que ce cours d'eau est en zone urbaine, dispose d'une pente quasi-nulle avec des parties aériennes et souterraines (buses). Cela entraîne un envasement qui augmente la hauteur d'eau dans le cours d'eau et engendre des inondations. Le Syndicat a rencontré plusieurs fois la Communauté de communes. La solution qu'elle envisage est le curage du cours d'eau. Le Syndicat a donc demandé aux partenaires financiers si un financement était possible à titre exceptionnel sur ce cours d'eau, puisqu'il apparaissait que cela soit la seule solution envisageable et efficace. Les financeurs ont répondu négativement à cette requête.

Aussi, le Syndicat a proposé son aide en tant qu'assistance à la Maitrise d'Ouvrage à la Communauté de communes. Il a réalisé, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et études réalisées un dossier complet avec réactualisation des coûts de curage, après rencontre de deux entreprises spécialisées dans les techniques de curage (LAFOSSE et SNV Maritime), et inventaire de la réglementation relative aux opérations de curage. Le Syndicat a donc défini les actions à mener si la Communauté de communes veut réaliser ces opérations de curage :

- Réaliser l'analyse des vases,
- Réaliser un plan de gestion des boues de curage,
- Rédiger le Cahier des charges et Cahier des Clauses Techniques Particulières (Appels d'offre),
- Lancer l'appel d'offres,
- Réaliser une pêche électrique de sauvetage,
- Assécher le cours d'eau,
- Réaliser ou faire réaliser les travaux,
- Suivre les travaux,
- Suivre la qualité de l'eau du cours d'eau (analyse),
- Déposer ou exporter les boues.

Outre ces actions, où le Syndicat peut s'impliquer (en bleu), des actions de fond doivent être entreprises notamment faire l'inventaire des rejets polluants vers le cours d'eau et les mettre aux normes (parking, eaux pluviales...).

Dans ce cadre, Mlle DECLEVE a pensé à des solutions alternatives au curage, dans lesquelles le Syndicat pourrait intervenir. Après une rencontre sur site avec les employés de l'Hippodrome de Clairefontaine, il s'avère qu'outre des vannages, qui limitent l'écoulement de l'eau, de nombreux rejets se déversent effectivement dans le ruisseau des Ouvres. Les pollutions, combinées à la faible pente et aux ouvrages, contribuent à l'envasement. Les employés de l'hippodrome réalisent un curage sur la portion de cours d'eau traversant l'hippodrome et il s'avère qu'il reste inefficace et devient vite obsolète.

Aussi, suite à une réunion avec VÉOLIA Eau, qui travaille déjà avec la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie, il s'avère que les employés de la structure réalisent des inventaires des rejets, notamment eaux pluviales et eaux usées (assainissement non collectif) et définissent s'ils sont en conformité. La délégation de Deauville de VEOLIA a donc pris en compte cette problématique et va réaliser l'inventaire plus exhaustif des rejets vers le ruisseau des Ouvres. Un véritable partenariat va être établi.

D'autre part, Mlle DECLEVE pense qu'il sera peut être possible de faire passer une caméra dans les parties souterraines du Ruisseau pour vérifier si un problème complémentaire ne serait pas dû à des encombres perturbateurs. Sur ces travaux, le Syndicat pourrait éventuellement intervenir dans le cadre des travaux d'entretien, notamment Intramuros Villes.

Enfin, l'envasement est également dû à la très faible pente du cours d'eau. Le Syndicat s'implique dans les travaux de renaturation de cours d'eau, et dans ce cadre, le ruisseau des ouvres pourrait faire l'objet de travaux pour redynamiser le courant : resserrement du lit mineur, pose de seuils (escaliers)... Il sera en effet dommage de négliger un cours d'eau qui accueille des anguilles et une population d'amphibiens conséquentes ! De plus, des solutions de restauration/renaturation seraient coûteuses mais subventionnées, moins destructrices pour le milieu et surtout durables.

Enfin, elle rappelle que le Syndicat travaille depuis plusieurs mois sur le dossier et qu'un nouveau rendez vous a été pris avec les responsables de la Communauté de communes de Cœur Côte Fleurie pour faire un point. Une réunion sera ensuite programmée avec les Elus concernés par ce ruisseau afin de préparer la mise en place des travaux avec un appui du Syndicat, qui sera un assistant à Maîtrise d'ouvrage.

## **X) PROGRAMMES COURTONNE ET PAQUINE**

### **A) COURTONNE**

Mlle DECLEVE présente M. CORDOUCEN, stagiaire de fin d'études en Licence Professionnelle Animateur de Bassin Versant depuis début avril et ce jusqu'au 31 juillet 2009, qui travaille sur la Courtonne, avec réalisation de l'étude diagnostic et plan de gestion pour la réalisation des travaux d'entretien et de restauration.

Elle laisse la parole à M. CORDOUCEN qui se présente rapidement.

Elle explique qu'il réalise le diagnostic de cours d'eau sur l'ensemble du Bassin Versant de la Courtonne, cours principal et affluents. Pour le moment, le diagnostic des cours d'eau sont réalisés jusqu'à Courtonne-la-Meurdrac. Comme sur la Calonne, le défaut d'entretien de la végétation est très présent sur le bassin même s'il est vrai que des riverains effectuent une partie de cet entretien. De même, le piétinement des berges reste un problème récurrent et de nombreux aménagements d'abreuvoirs et pompes de prairie seront mis en place, avec en complément quelques clôtures pour orienter les animaux. Outre ces aspects, le diagnostic complet des ouvrages a été réalisé (vannages, buses, dalots, passerelles...) et cette thématique va être développée en collaboration avec la CATER, l'Agence de l'eau, les associations de pêche et la fédération de pêche du Calvados.

M. CORDOUCEN passe ensuite à des sujets plus précis que sont :

- le projet de renaturation de la Courtonne à Courtonne-la-Meurdrac,
- le projet de réhabilitation des sources à Courtonne-les-deux-Eglises.

#### La renaturation à Courtonne-la-Meurdrac :

Il rappelle le contexte. En effet, le **cours d'eau** a été **détourné** par le passé pour **alimenter un vannage** servant à fournir de l'eau à une **pisciculture**, aujourd'hui démantelée. Le vannage, obstacle infranchissable pour la remontée des migrateurs et la continuité écologique du cours d'eau, devient donc inutile. Les vannes sont constamment ouvertes car il n'y a plus d'usage (ex-pisciculture). Il faut rappeler qu'une passe à poissons existe, mais celle-ci n'a jamais été fonctionnelle, même si le calage avait été calculé sur la base de vannes fermées.

De plus, le cours d'eau, dans son lit actuel, provoque **deux points d'érosion dangereusement proches de la route**, qui ont déjà fait l'objet de protection de berge. M. le Maire redoute un glissement de la berge puis de la route vers le lit.

Monsieur CHAUVEAU, propriétaire des parcelles de part de d'autre du cours d'eau à cet endroit, est éleveur de chevaux de courses et ne dispose pas de piste d'entraînement personnel. C'est pourquoi, il envisage depuis quelques années, la création d'une piste d'entraînement sur ses parcelles en limite du cours d'eau actuel.

L'objectif du projet de renaturation de cours d'eau est donc de shunter le bief et donc le vannage, par une remise en eau dans l'ancien lit naturel du cours d'eau sur une longueur de 300 mètres environ. Ce projet est soutenu par la CATER et l'ONEMA. Différentes solutions peuvent être envisagées et leurs études vont débiter très prochainement, en collaboration notamment avec la CATER. Il ne faut pas omettre de dire que les propriétaires sont totalement favorables à ce projet.

#### La réhabilitation des sources à Courtonne-les-deux-Eglises :



Le Syndicat, dans le cadre de l'étude diagnostic sur La Courtonne, assure la production de données scientifiques sur le patrimoine écologique et culturel des sources de La Courtonne. Le travail réalisé depuis début avril permet la compréhension du fonctionnement hydraulique global du site et des affluents en amont des sources principales. De plus, des espèces à forte valeur patrimoniale comme la Salamandre tachetée (cf. photo ci-contre) ou la Grenouille agile ont été observées.

Le site des sources est situé à Courtonne-les-deux-Eglises au lieu dit « La Ferme de la Fontaine » au nord de la D75d, à l'est du bourg de Courtonne-les-deux-Eglises. La source est indiquée sur la carte IGN. Ce site est exceptionnel puisque les sources, tout comme sur l'Orbiquet, sont des résurgences.

Le Syndicat propose une valorisation de ces sources, qui pourrait entrer dans le cadre du programme de restauration et d'entretien prévu sur la Courtonne à partir de 2010.

[www.smbvt.fr](http://www.smbvt.fr)

Outre ces travaux classiques, des objectifs ont été définis afin de valoriser au mieux le site. Trois axes de valorisation vont être pris :

- ✓ **Une valorisation écologique :**
  - l'enlèvement des plaques de béton, présentes sur le site et posées par l'exploitant pour limiter l'accès à la source par le bétail,
  - la pose d'une clôture de ronce métallique,
  - la plantation d'arbustes type charmille pour pérenniser la protection.
  
- ✓ **Une valorisation pédagogique :** Un panneau en métal sera fixé sur un poteau avec pour inscription : SOURCES DE LA COURTONNE : SITE PROTEGE. De plus, deux panneaux A3 d'informations au public seront installés à proximité du lavoir pour expliquer l'histoire du lavoir et son importance historique et patrimoniale, le fonctionnement du béliet hydraulique en contrebas ainsi que les enjeux de la protection de la ressource en eau.
  
- ✓ **Une valorisation patrimoniale :** le Syndicat envisage la restauration du lavoir selon les critères de la Fondation du Patrimoine. Le Conseil Général du Calvados et la Fondation du Patrimoine sont enclins à subventionner le projet à hauteur de 55 %. La Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge va discuter du projet lors de la prochaine commission tourisme pour déterminer si elle peut s'engager financièrement dans le projet. Un entretien avec le propriétaire, M. Odend'hal, est envisagé après réception du devis pour connaître la somme qu'il pourrait consentir à la réalisation de cette restauration.

Pour cette valorisation des sources, le Syndicat pourra s'appuyer sur l'expérience des réalisations passées, notamment des travaux du Syndicat de l'Orbiquet lors de la valorisation de la source de l'Orbiquet à La Folletière Abenon. La valorisation des sources de la Courtonne s'inscrit ainsi dans une démarche continue et homogène à l'échelle du bassin versant de la Touques.

Mlle DECLEVE rappelle pour conclure que les documents (fiche technique remise aux délégués présents) sont téléchargeables sur le site internet.

## B) PAQUINE

Mlle DECLEVE laisse ensuite la parole à M. CHAMBOEUF. Pour le moment, M. CHAMBOEUF travaille, en partie, avec M. CORDOUEEN sur la Courtonne. Le diagnostic n'a pas encore été débuté mais les phases en amont sont lancées :

- Délimitation du bassin versant de la Paquine, puisque, tout comme la Courtonne, le diagnostic sera réalisé sur le cours principal et ses affluents,
- Contact avec les communes concernées par le projet, depuis OUILLY-le-Vicomte à l'Hôtellerie, avant la frontière avec le département de l'Eure,
- Inventaire de l'ensemble des riverains de la Paquine,
- Affichage dans l'ensemble des mairies concernées.

De plus, M. CHAMBOEUF a déjà effectué une visite des sources de la Paquine, qui semblent subir des dégradations, notamment au niveau de la qualité de l'eau. Un ancien lavoir, aujourd'hui détruit, était présent sur le site. M. CHAMBOEUF aimerait connaître les possibilités de valorisation du site. Une fiche technique a été remise aux délégués présents

## XI) POINT TECHNIQUE - INDICATEURS DE SUIVI POUR L'EVALUATION DES TRAVAUX

Mlle DECLEVE rappelle la définition des « indicateurs de suivi ». Les indicateurs de suivi sont des *outils techniques permettant de connaître et d'évaluer l'impact des travaux d'entretien et de restauration sur le milieu aquatique d'un point de vue écologique.*

Elle poursuit la présentation par un exposé du contexte global. Le Syndicat lance des programmes de travaux sur les cours d'eau du Bassin Versant, dans le cadre d'un Programme d'Animation global institué par l'Agence de l'eau.

Parmi les rôles et fonctions de la chargée de mission et des techniciens rivière, figurent l'évaluation de l'efficacité des actions menées sur le milieu naturel. Dans tous les cas, on ne peut soustraire aux programmes de travaux, l'évaluation de leurs effets sur l'environnement.

**Le but est donc, grâce aux indicateurs de définir un état dit de référence, avant les travaux, et de mettre en place les mêmes indicateurs 3 ans plus tard pour connaître l'effet des travaux sur le milieu. Cela permettra également de justifier certains travaux, notamment abreuvoirs, tant du point de vue écologique que du point de vue financier, auprès des Elus et des partenaires financiers.**

Mlle DECLEVE poursuit son exposé en présentant brièvement les types d'indicateurs existant, en précisant qu'ils sont au nombre de 4, en excluant les indicateurs « logiques » comme l'évaluation du prix des travaux, le linéaire de berges restauré...

Les indicateurs sont de plusieurs types et pour évaluer les effets de travaux de restauration et d'entretien, on définit (voir document distribué lors du Comité) :

- les indicateurs écologiques, basés :
  1. sur des inventaires floristiques et faunistiques dans le lit mineur et majeur du cours d'eau, dont les *indices hydrobiologiques (Macroinvertébrés, Poissons, Plantes aquatiques et microalgues)*.
  2. sur la cartographie de l'espace de mobilité et de fonctionnalité du cours d'eau (augmentation du nombre de zones humides, de bras morts...)
- les indicateurs géomorphologiques, qui correspondent :
  - à l'évaluation de l'état global des berges des cours d'eau,
  - à une cartographie des faciès (=profils) d'écoulement dans le cours d'eau (localisation des zones de rapides et de courants plus lents),
  - à la réalisation d'un profil en long et en travers,
  - à des mesures de granulométrie (importance des éléments fins, type vase, par rapport aux substrats plus grossiers comme les pierres).
- les indicateurs physico-chimiques, regroupant les mesures de la Température, le pH, l'Oxygène, le taux de matières en suspension...
- les indicateurs biologiques :
  - dénombrement des essences d'arbres présentes,
  - dénombrement du nombre de strates (herbacée, arbustive, arborée),
  - délimitation des zones d'occupation des espèces végétales envahissantes (Renouée du Japon, Balsamine, Arbre à Papillons),
  - dénombrement des frayères et frais observés, des linéaires rendus franchissables.

Mlle DECLEVE rappelle que la mise en place de ces indicateurs est lourde et qu'il faut faire un choix. Aussi, sachant que les indicateurs doivent être réalisés avant travaux, des stations ont été choisies sur la Touques en DPF, pour laquelle une DIG vient d'être déposée (20 mai 2009). Mlle DECLEVE expose donc à la fois les stations et les indicateurs correspondant qui ont été choisis.

Les stations ont été choisies en fonction du milieu et des conditions de réalisation des indices (accessibilité, profondeur d'eau, substrat...) et de leur localisation, justifiant que seul l'impact de l'aménagement sera évalué (pas de rejets quelconque). L'ensemble des indices (hormis la cartographie de la végétation invasive (Renouée du Japon, Balsamine, Arbre à Papillons), réalisée sur l'ensemble du linéaire) sera effectué sur les mêmes stations. Pour les indices hydromorphologiques, en fonction de leur mise en œuvre (facilité), d'autres stations pourront être additionnées aux stations suivantes.

Il existe actuellement des indicateurs déjà mis en place par la Direction de l'Environnement, le Conseil Général, l'Agence de l'eau et certaines collectivités. L'ensemble des organismes a été contacté pour connaître la localisation des stations, qui font déjà l'objet de suivi.

Pour le moment, trois stations « pilote » ont été choisies : 1 à Pierrefitte en Auge, 1 à Saint Julien sur Calonne et 1 à Pont L'Evêque. Pour ces trois stations, les indicateurs mis en place seront :

- indicateurs écologiques : indices hydrobiologiques IBGN (Indice Biologique Global Normalisé), IBMR (Indice Biologique Macrophytique de Rivière), IBD (Indice biologique Diatomées),  
⇒ pour ces indicateurs, 2 IBGN, 2 IBMR et 1 IBD sont prévus (voir document joint en Comité),
- indicateurs physicochimiques : mesure de l'oxygène, pH, conductivité, Matières en suspension,  
⇒ sur toutes les stations,
- indicateurs hydromorphologiques (selon le manuel de restauration et d'entretien édité par l'Agence de l'eau Seine Normandie) : profils en long, en travers, mesure de la dynamique fluviale...  
⇒ sur toutes les stations, et d'autres stations choisies en supplément.

Mlle DECLEVE présente ensuite les modalités par rapport à ces indices :

Types d'indicateurs	Mise en œuvre	Réalisation	Coût
Ecologiques	Protocole normalisé Interprétation intéressante	Prestataire	IBGN : 500€ /station IBD : 350€ /station IBMR : 700€ /station
Physico-chimiques	Simplicité Interprétation intéressante	Prestataire (pas d'appareil de mesure au Syndicat)	Environ 20€ pour l'ensemble des mesures par station
Hydromorphologiques	Complexité mais très intéressante	Syndicat	0€
Biologiques	Simple mais longue	Syndicat	0€

M. SAINT rappelle qu'une ligne budgétaire pour les frais d'études de 5000€ a été prévu au budget, aussi il propose aux membres du Comité Syndical que cette somme soit affectée au suivi et évaluation des travaux. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

## **XII) POINT SUR LES ADHESIONS**

M. SAINT fait ensuite un point sur les adhésions en cours et à venir. En effet, en début de réunion, Mlle DECLEVE a fait un point sur la communication et notamment pour la plaquette de présentation du Syndicat, en indiquant que certains territoires situés sur le bassin versant étaient en cours d'adhésions tandis que d'autres ont reçu des propositions.

M. SAINT indique qu'une réunion a eu lieu avec Mme Vincent, Maire de la Commune de Notre-Dame-de-Courson, et qu'elle a montré un grand intérêt par rapport aux missions du Syndicat. Aussi, depuis peu de temps, le Conseil Municipal s'est réuni et a voté l'entrée de la Commune dans le Syndicat.

Lors de cette réunion, M. SAINT et l'équipe avaient également rencontré M. LECLERC, président de la Communauté de communes de LIVAROT. Pour l'instant, il a expliqué qu'étant situé sur deux rivières, il apparaissait plus logique que les Communes situées sur le territoire adhèrent individuellement.

L'équipe du Syndicat et M. BIGNON ont par ailleurs rencontré M. NOGUES, présidente de la Communauté de Communes de Gacé, qui s'était montré très favorable à une adhésion de la Communauté de communes. Aussi, après le Conseil Communautaire du 17 avril 2009 qui s'est montré favorable à l'adhésion au Syndicat, quelques problématiques sont apparues. En effet, il n'est pas simple d'adhérer en tant que Communauté de communes, puisque cette dernière doit prendre la compétence « Rivières », qui doit être adoptée par l'ensemble des Communes. M. SAINT a pris rendez-vous avec la Sous-préfecture de Lisieux pour que des informations soient apportées sur ce sujet. Le Bureau du Syndicat a, quant à lui, souhaité que les adhésions soient effectives avant la fin de l'année.

Enfin, M. SAINT, Mlle DECLEVE et M. CHEVALIER ont rencontré M. Hervé MORIN fin mars, Président de la Communauté de communes du Canton de Cormeilles, afin de lui exposer, suite à sa demande, les missions et actions du Syndicat. Aussi, après présentation du territoire, des missions, des programmes et des actions en cours, M. SAINT a exposé le montant des cotisations annuelles. M. MORIN s'est dit très intéressé pour une adhésion au Syndicat mais a tout de même émis une réserve : Il préfère en effet attendre que le territoire actuel du Syndicat soit « à niveau » par rapport à ce qui se fait sur la Calonne par la CDC de Cormeilles depuis plus de 10 ans. Mlle DECLEVE intervient pour annoncer que suite à cette réunion, elle et M. CHEVALIER ont pris contact avec la DDAF 27 et la Communauté de communes de Cormeilles pour connaître les programmes de travaux en cours sur la Calonne, pour pouvoir être en phase, notamment parce que le Syndicat a lui aussi un programme de restauration et d'entretien sur la Calonne (Programme Blangy Pont L'Évêque, 3<sup>ème</sup> tranche, début 2010). Une synthèse de cette réunion a été transmise à M. MORIN, afin qu'il comprenne les nombreux avantages à être dans une structure comme le Syndicat : communication, appui technique aux riverains, cohérence des programmes, frais d'études nuls (hors suivi-évaluation) puisque c'est l'équipe qui fait les études diagnostics, la Déclaration d'Intérêt Général, le suivi des travaux... tout en lui rappelant que le responsable du dossier à la DDAF 27 part à la retraite dans moins d'un an.

### **XIII) POINT SUR LE BUDGET 2009 À MI-PARCOURS**

M. SAINT reprend le document distribué par Mlle DECLEVE au début du Comité qui fait un premier état des lieux des opérations budgétaires du début d'année. Globalement, les sommes sont respectées et M. SAINT estime que des décisions modificatives ne seront pas nécessaires. Aucune autre remarque n'est formulée sur ce point.

### **XIV) QUESTIONS DIVERSES**

M. SAINT intervient pour mentionner et rappeler qu'il est nécessaire et impératif que chaque mairie concernée fasse appliquer l'Arrêté annuel d'entretien, qui remplace désormais l'Arrêté de curage.

M. SAINT demande aux délégués s'ils ont d'autres questions.

Le Comité Syndical est clôturé à 20h30 par le Président.